

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET** : Solidarité avec la population de Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO

Séance du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le douze décembre deux mille vingt-quatre.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 19**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

**Membres absents excusés avec pouvoir : 7**

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER, FORAY Gaëlle pouvoir à Madame Corinne BOYER, FUMEX Jacques pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN, LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS, MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN, ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 3**

BROCHET Olivier, CRETIER Humbert, GUILLERMET Maria

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

**En présence de 19 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

**VU** l'urgence de la situation,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Plateau d'Hauteville tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 500 €
- à la Protection Civile - 18 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le soutien à la population de Mayotte à hauteur de 1 500€ versé à la Protection Civile française sur proposition de l'AMF
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération
- **INSCRIT** la dépense au compte 65134 : Aides
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Publié sur le site internet de la Commune le 28/01/2025

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20241218-DE-2024-12-14-DE  
Date de télétransmission : 22/01/2025  
Date de réception préfecture : 22/01/2025



certifiée conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Philippe EMIN